

Premier

LETTRE D'INFORMATION
QUALIPAYSAGE
N°4-2016

Plant



LES ENTREPRISES ACTRICES DU DÉVELOPPEMENT DE L'INFLUENCE DE QUALIPAYSAGE !

Le niveau régional est indispensable pour développer l'influence de **QualiPaysage** auprès des décideurs locaux et ainsi redynamiser le dialogue entre les donneurs d'ordre publics et privés, les maîtres d'œuvre et les entreprises.

En marge de la simplification des procédures et de l'augmentation du nombre de sessions de qualifications, la nécessaire évolution des Commissions Régionales d'Examen est une réelle opportunité pour mobiliser les acteurs.

Nous avons ainsi renforcé la présence de QualiPaysage sur le terrain ces derniers mois en participant à des événements réunissant tous les acteurs de la filière, le tour de France ne fait que commencer !

Nord Picardie : A l'instar de cette journée technique organisée au Parc Barbieux

de Roubaix en octobre 2015 à l'initiative de François Rousseau, Dirigeant d'Osmose au cours de laquelle maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises ont partagé des moments forts autour de visites à caractère historique, technique ou liées à la biodiversité.

Aquitaine : Les premières rencontres du Paysage urbain à l'initiative d'Hortis, de l'Unep, de la FFP et de la FNPHP où la langue de bois n'était pas au rendez-vous.

Rhône Alpes – Auvergne : A l'occasion de Paysalia le QualiPaysage tour a réuni donneurs d'ordres et entreprises autour de visites de chantiers innovants.

C'est par ces échanges que nous ferons grandir nos entreprises et que nous gagnerons la reconnaissance des donneurs d'ordre. Ils comprendront nos métiers si nous sommes en capacité de jouer ce rôle de conseil tant attendu.

De nouvelles perspectives nous attendent, la végétalisation urbaine représente un grand défi pour tous les acteurs. Nous devons être en amont du débat à tous les niveaux.

Les membres de nos anciennes Commissions Régionales d'Examen incarnent des compétences professionnelles reconnues dans nos régions. Ils doivent devenir les animateurs de rencontres régulières sur les problématiques de notre filière du paysage.

Marc Loiseleur

Président de QualiPaysage

EDITO

Nouveau pas vers la Maison du Paysage !

Avec ce projet, nous nous sommes attaqués à un chantier d'envergure ! Nous en avons examiné tous les contours avant de nous jeter dans la mêlée. Pour le mener à bien, il nous fallait assurer les arrières de l'Association.

Première étape franchie !

Les locaux de QualiPaysage – sis 11, rue de la Vistule – 75013 Paris ont trouvé acquéreurs. Notre Président était le passeur de témoin, chez le notaire le 22 décembre 2015. Le nouveau propriétaire des lieux est le Fonds de Dotation AFG GÉNÉROSITÉ, dont le but est de recueillir des moyens pour apporter des solutions adaptées aux personnes autistes dans leur vie quotidienne, dans leur accompagnement, dans leur prise en charge.

Son installation est imminente et nos équipes cohabiteront quelques temps. En effet, nous devenons locataires d'une partie des espaces le temps pour nos organisations de trouver LE lieu qui accueillera la Maison du Paysage !

Gageons qu'il nous attend déjà, là plus très loin !

Guy Courserant, Trésorier du Bureau et Président de la CRE Aquitaine (entrepreneur dans le Lot et Garonne, représentant l'Unep).

ACTU

2016 : 3 SESSIONS DE QUALIFICATION ANNUELLES

La stratégie de simplification des procédures développée par QualiPaysage permet aux entreprises de constituer plus facilement leur dossier de qualification. En parallèle des procédures dématérialisées et des nouvelles fonctionnalités disponibles dans les extranets de chaque entreprise et qui offrent davantage de souplesse tant pour les entreprises que pour les donneurs d'ordres - QualiPaysage a souhaité accompagner ces démarches d'une augmentation de la fréquence des sessions d'attribution passant de 2 à 3 et ce, depuis janvier 2016. Les

délais d'obtention sont ainsi réduits et les demandes complémentaires peuvent être effectuées plus régulièrement.

Les trois dates d'« envoi » de dossier ou de validation de mise en ligne se décomposent comme suit :

- **Session « d'hiver »** : 30 janvier
- **Session de « printemps »** : 15 mai
- **Session « d'automne »** : 15 octobre

En attendant votre prochain envoi, commencez déjà à collecter vos attestations depuis votre espace privé !

POINT SUR

UN DOSSIER 100% DÉMATÉRIALISÉ



Votre espace privé a évolué !

Depuis le 1^{er} janvier 2016 vous avez désormais la possibilité de compléter, faire signer et stocker vos attestations de travaux dans votre extranet en vue de préparer votre dossier pour votre révision quadriennale. La simplicité est au rendez-vous ! Après avoir décrit les différents travaux réalisés à l'aide des formulaires en ligne, vous n'aurez plus qu'à les transmettre en un clic à vos donneurs d'ordre. Une fois validées par leurs soins, les attestations de travaux sont alors sauvegardées et consultables dans votre espace en vue de sélectionner les plus pertinentes lors de la transmission de votre dossier. Et il vous sera possible de les imprimer afin de les joindre à vos appels d'offres.

Mais la dématérialisation ne s'arrête pas là !

Votre espace privé propose en effet toutes les fonctions nécessaires à la constitution de votre dossier en ligne. 15 jours avant la date limite de chaque session - vous pourrez télécharger l'ensemble des documents généraux et spécifiques aux qualifications choisies (MSA, liste de matériels, justificatifs de formation, etc.) en vue de transmettre votre dossier complet à la date limite.

La simplification vous fait gagner du temps !

Tous les documents comprenant une date de validité (habilitation électrique, certiphyto, ...) resteront utilisables jusqu'à leur date limite de renouvellement. Plus besoin de les fournir à chaque demande.

D'où l'intérêt de constituer votre dossier à partir de votre extranet et non par « we transfer » ou simplement par mail, car dans ces cas de figure les documents ne sont pas conservés électroniquement.

Enfin pour faciliter vos démarches au maximum, vous pourrez également consulter les dernières actualités liées à la nomenclature et commander vos outils de communication en ligne. **La simplification a du bon !**

ACTU

AGENDA

18 septembre 2015 : UNEP

Méditerranée. Interventions de M. Loiseleur et D. Deligny sur la dématérialisation et les actions vers la sphère privée.

1 et 2 octobre 2015 : Congrès Hortis à Marseille. Intervention du Président lors de l'Assemblée Générale

15 octobre 2015 : journée technique au Parc de Barbieux à Roubaix. Participation de D. Deligny

4 novembre 2015 : CRE Normandie. M. Loiseleur et D. Deligny échangent et débattent avec des donneurs d'ordre et des entreprises autour des critères de sélection et de la plus-value apportée par la qualification.

Du 1 au 3 décembre 2015 : QualiPaysage au salon Paysalia. Organisation du 1^{er} QualiPaysage Tour

11 février 2016 : Rencontres du paysage urbain à Mérignac. F. Ségur apporte son témoignage de maître d'ouvrage dans une table-ronde sur les démarches qualité et présente la nouvelle stratégie de QualiPaysage.

A NOTER

La nomenclature des qualifications évolue en permanence pour répondre aux exigences des donneurs d'ordre et à la réalité des entreprises, ainsi, les administrateurs de QualiPaysage ont-ils apporté en Conseil d'Administration de juin 2015 les modifications suivantes :

- **A500 :** abaissement du montant total des travaux à présenter pour 4 attestations à 25 000 € et dispense pour les entreprises ayant installé uniquement des programmeurs autonomes ou à transformateur extérieur de fournir une habilitation électrique.
- **A520 :** fixation d'un seuil minimal de 6 salariés affectés aux travaux d'arrosage.
- **A520-GC :** exigence de 4 justificatifs de maintenance au lieu des 4 contrats de maintenance annuels.
- **E 140 :** possession par un salarié d'un caces nacelle valide – donc moins de 5 ans

Retrouvez nous sur twitter  @qualipaysage

ZOOM SUR L'ESPACE DONNEUR D'ORDRE

UN ESPACE POUR DES DONNEURS D'ORDRES 2.0

QualiPaysage compte sur vos avis pour évaluer les entreprises et les chantiers qu'elles ont réalisés. La mise en œuvre de la dématérialisation, initiée depuis plus d'un an, et opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2016, permet de simplifier vos démarches tout en renforçant la fiabilité des attestations et par conséquent l'attribution des qualifications.

Tout donneur d'ordre, crée par une entreprise, bénéficie d'un espace privé permettant d'accéder aux attestations de travaux et de les valider. Le dernier mot vous sera donné ! En quelques clics, vous pourrez en effet confirmer les informations fournies ou les modifier autant que nécessaire. Les entreprises récupéreront ainsi des attestations non modifiables en vue de les joindre à leur

dossier de qualification.

L'attribution des qualifications par la Commission Technique composée paritairement des différents acteurs de la filière - reposera donc plus que jamais sur vos expériences et vos appréciations ! Quoi de mieux pour conforter la vocation des qualifications à être un véritable outil d'aide à la prise de décision ?

Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, QualiPaysage mettra en place dans les prochains mois une fiche d'évaluation qualitative des entreprises. Cet outil permettra d'apprécier les atouts de chaque entreprise qualifiée de façon globale et ainsi de vous aider à sélectionner celle qui sera la plus à même de répondre à vos attentes en matière d'environnement, d'innovation, de respect des délais, de sécurité ...